

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE ORDINAIRE  
**SÉNAT**

vendredi 12 janvier 2024 à 9 h, webconférence via Zoom

**Membres présentes et présents :**

Noutai Ricardo Assogba, membre du corps étudiant  
Alexandre Bekhradi, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
Pierre Bouchard, représentant du corps professoral  
Luc Bussièrès, recteur  
Halim Dabbou, représentant du corps professoral  
Zack Dorval, représentant de l'unité d'enseignement ADMN  
Simon Fecteau, vice-président du conseil d'administration de l'Université de Hearst  
Michel Fortin, représentant de l'unité d'enseignement PSYC  
Stéphane Girard, représentant de l'unité d'enseignement ÉEHS  
Sylvie Roy, registraire  
Melissa Vernier, représentante de l'APUH

**Membre absente :**

Rosalie Moumbe, membre du corps étudiant (s'est excusée)

**Personne-ressource :**

Isabelle Gagnon-Birch, vice-rectrice à l'administration

**Secrétaire d'assemblée :**

Daniel Fauchon, secrétaire général

**Campus  
de Hearst**

60, 9<sup>e</sup> Rue  
Hearst (Ontario) P0L 1N0

**Campus  
de Kapuskasing**

7, rue Aurora  
Kapuskasing (Ontario) P5N 1J6

**Campus  
de Timmins**

395, boulevard Thériault  
Timmins (Ontario) P4N 0A8

info@uhearst.ca  
1 800 887-1781  
[uhearst.ca](http://uhearst.ca)

## Ouverture de la réunion

La présidence du Sénat déclare la réunion ordinaire du 12 janvier ouverte à 9 h 01.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre Bouchard  
Appuyé par Simon Fecteau

#### Abstention : 1

S-01-24 Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.  
**PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucune déclaration de conflits d'intérêts.

### 3. Approbation du procès-verbal de la rencontre ordinaire du 21 décembre 2023

Une modification sera apportée au point 8.1 (Rapport du rectorat) pour préciser certains éléments de l'entente de mandat stratégique.

Au point 9.1. (Mise à jour de la programmation A2023-H2024), il sera indiqué que les cours optionnels ont été annulés en raison du manque d'inscriptions plutôt que du manque de participation.

Il est proposé par Pierre Bouchard  
Appuyé par Luc Bussières

#### Abstention : 1

S-02-24 Que le procès-verbal de la rencontre ordinaire du 21 décembre 2023 soit adopté tel que modifié.  
**PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4. Affaires émanant des procès-verbaux qui ne figurent pas à l'ordre du jour

Le recteur clarifie la distinction entre les diverses cibles de rendement de l'entente de mandat stratégique (EMS) et les objectifs spécifiques liés à l'équivalence à temps plein des étudiantes et des étudiants domestiques et internationaux (ETP), qui sont également inclus dans l'EMS.

Bien que l'Université ait réussi à atteindre ses objectifs pour les indicateurs de performance de l'EMS, un objectif particulier n'a pas été atteint au niveau de l'équivalence à temps plein des étudiantes et des étudiants domestiques. En

fait, l'objectif négocié lors de la dernière entente avec le ministère (2020-2025) était d'atteindre 87 équivalents à temps plein (ETP) d'étudiantes et d'étudiants domestiques, mais seulement 52,7 ETP d'étudiantes et d'étudiants domestiques ont été réalisés pour l'année 2022-2023.

La cible des unités de subventions pondérées, basée sur une moyenne mobile des années précédentes, est de 146,23 unités. Compte tenu du nombre inférieur d'ETP d'étudiantes et d'étudiants domestiques (52,7 ETP réel vs 87 ciblé), seulement 100 unités ont été atteintes pour l'année 2022-2023. En conséquence, en raison de l'écart, des pénalités financières auraient normalement été appliquées pour la part de financement liée aux ETP et aux unités de subvention pondérées. Jusqu'à présent, cette situation n'a pas eu d'incidence financière en raison de la COVID-19 et des difficultés rencontrées par les universités en général, mais il est important de noter qu'elle pourrait potentiellement affecter le financement de l'Université dans le cadre de l'EMS.

En ce qui concerne la cible d'équivalence à temps plein des étudiantes et des étudiants internationaux, toujours pour l'année 2022-2023, l'objectif était de 85 ETP et l'Université a atteint 186 ETP. Cependant, il est important de noter que malgré cette excellente performance, elle n'a pas d'incidence sur les unités de subvention pondérées.

Le Conseil des universités de l'Ontario (COU) a recommandé au ministère de récompenser les universités qui accueillent plus d'étudiantes et d'étudiants canadiens que prévu et de ne pas pénaliser les universités qui ne les atteignent pas en raison de contraintes démographiques. Le MCU n'a pas encore fait connaître sa décision à ce sujet.

**5. Propositions adoptées par courriel**

Aucune.

**6. Annonces et informations**

Aucune.

**7. Correspondance**

Aucune.

**8. Rapports de la direction et des comités**

**8.1. Mise à jour du rectorat**

Le 9 janvier 2024, l'Université de Hearst a eu l'honneur de recevoir la visite du ministre George Pirie, député provincial de la circonscription de Timmins et ministre des Mines. Au cours de cette visite, la présidence du conseil d'administration de l'Université de Hearst et le recteur ont eu l'opportunité de discuter de leurs préoccupations concernant les recommandations formulées dans le rapport du Groupe

d'experts sur la viabilité financière de l'éducation postsecondaire en Ontario et de solliciter son soutien. La conversation s'est également étendue aux défis liés au logement étudiant, en particulier le manque de financement pour les résidences universitaires. George Pirie a manifesté un vif intérêt pour la question du logement et a exprimé le souhait de persuader son gouvernement d'investir dans les communautés confrontées à des problèmes de logement. Il a évoqué la possibilité de financer les municipalités pour l'installation des services essentiels tels que l'électricité, le gaz naturel et les égouts sur les terrains, ce qui pourrait faciliter la construction de logements. Le ministre était accompagné de Gaétan Malette, le futur candidat conservateur au niveau fédéral pour le comté où se trouve l'Université de Hearst. Une visite des installations du campus de Hearst, y compris les nouveaux locaux, a eu lieu. Roger Sigouin, le maire de la ville de Hearst, était également présent pour rencontrer les deux politiciens.

Une lettre sera bientôt envoyée à la ministre Dunlop et à la ministre Mulroney pour formellement exprimer la réaction de l'Université face aux recommandations du rapport produit par le groupe d'experts sur la viabilité financière des universités de l'Ontario (*Blue Ribbon Panel*). L'objectif de cette lettre est de sensibiliser les deux ministres à notre position et de leur rappeler que lorsque le Conseil des universités de l'Ontario (COU) presse la ministre d'appliquer les recommandations du *Blue Ribbon*, il ne le fait pas au nom de notre Université.

Après avoir envoyé une lettre dans le but d'obtenir une adhésion complète au Conseil des universités de l'Ontario (COU), le statut provisoire de l'Université de Hearst sera maintenu jusqu'en octobre 2024, date à laquelle il sera réévalué. À la suite de cette réponse et après avoir obtenu un avis juridique, une seconde lettre a récemment été envoyée à la présidence du COU ainsi qu'à la présidence du comité exécutif du COU. Cette lettre a pour objectif de présenter les préoccupations concernant le maintien du statut provisoire et de discuter de la réaction favorable du COU suite à la soumission du rapport produit par le groupe d'experts. Elle a également pour but de solliciter une rencontre formelle afin de discuter de ces questions en détail.

La demande de subvention pour la phase deux de Patrimoine Canada, soumise l'été dernier en vue d'obtenir du financement pour les deux prochaines années (2024-2025 et 2025-2026), a été transmise au gouvernement fédéral après avoir été examinée par l'Ontario. Un ensemble de questions provenant du gouvernement fédéral doit être traité d'ici le 15 janvier et une réponse concernant la demande de financement est attendue pour la fin du mois de mars 2024.

Les travaux de rénovation des locaux sur le campus de Hearst sont désormais terminés et ils sont accessibles depuis le début du bloc 6. Dans les semaines à venir, les couloirs seront décorés et une soirée portes ouvertes pour la communauté est à prévoir ensuite. Il est important de noter que le projet n'a pas connu de dépassement des coûts. En ce qui concerne le campus de Kapuskasing, les travaux d'agrandissement et de rénovation de la salle de classe Babin devraient être terminés d'ici le bloc 7.

Un membre a soulevé une question concernant l'une des options présentées dans le rapport *Blue Ribbon*, notamment celle qui concerne la fédération de l'Université de Hearst avec l'Université d'Ottawa. Le recteur a pris la parole pour fournir une réponse à cette question. Il a également souligné qu'une réunion est prévue à la fin du mois de janvier, à Ottawa, avec les huit établissements postsecondaires bilingues et francophones de l'Ontario pour discuter de collaborations.

## **8.2. Rapport du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche**

Un rapport à l'oral est présenté par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Ce dernier présente les informations suivantes :

Le 31 décembre 2023, un rapport concernant l'avancement de la mise en place du programme DÉSP a été soumis auprès du Conseil d'assurance de la qualité de l'Ontario. Ce rapport comprend, entre autres, des informations sur le personnel enseignant, principalement constitué de personnes affiliées à l'ordre des psychothérapeutes autorisés de l'Ontario (OPAO) ou titulaires d'un diplôme d'un ordre professionnel en psychothérapie.

Une seule demande de financement a été déposée pour le développement d'une microcertification en lien avec le DÉSP. Cette requête vise la création d'une microcertification sur l'entrepreneuriat pour les personnes professionnelles de la santé, notamment au sein des communautés francophones. Un budget de 50 000 \$ est sollicité pour la réalisation de ce projet.

À la suite d'une réunion auprès du secteur des ressources humaines, qui bénéficie depuis la fin de l'année 2023 de l'appui de Manon Cyr, une liste de personnes à cibler afin de leur présenter les opportunités d'emploi au sein de l'Université de Hearst a été élaborée. L'objectif est d'identifier des candidates et des candidats potentiels et d'améliorer le recrutement. L'Université espère ainsi pouvoir pourvoir les cinq postes vacants à partir de cette nouvelle ressource.

### **8.3. Rapport des équipes des vice-rectorats**

#### **8.3.1. Communication et marketing**

#### **8.3.2. Recrutement**

#### **8.3.3. Bureau de l'international**

#### **8.3.4. Affaires étudiantes**

#### **8.3.5. Centre des carrières et du développement professionnel**

#### **8.3.6. Conseil technopédagogique**

En raison de la courte période de travail depuis la dernière réunion du Sénat, en partie due aux vacances de fin d'année, aucun rapport n'a été soumis.

### **8.4. Comités**

#### **8.4.1. Comité pour la création d'un code de conduite pour les étudiantes et les étudiants**

Le comité pour la création d'un code de conduite pour les étudiantes et les étudiants reprend ses activités dans le but de finaliser le travail qui avait été amorcé entre 2021 et 2022. La composition du comité a été légèrement modifiée, notamment avec l'ajout du poste du vice-rectorat à l'administration. Cette nouvelle composition est présentée aux membres du Sénat.

Un appel d'intérêt avait été lancé auprès du corps professoral pour pourvoir l'un des deux postes vacants. N'ayant reçu aucun avis d'intérêt, Melissa Vernier s'est portée volontaire pour occuper ce poste.

Suite à une discussion, les membres du Sénat ont suggéré de revoir la composition du comité en y ajoutant un deuxième membre du corps étudiant, de préférence une personne finissante ou une représentante ou un représentant de l'association étudiante, dans le but renforcer la représentativité de la population étudiante.

Il est proposé par Luc Bussières  
Appuyé par Zack Dorval

S-03-24 Que le Sénat approuve la nouvelle composition du comité *ad hoc* pour la création d'un code de conduite pour les étudiantes et les étudiants avec l'ajout du vice-rectorat à l'administration et d'un deuxième membre du corps étudiant.

## PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 8.4.2. Comité d'embauche des postes de chargées et chargés d'enseignement et professeure et professeur

Les membres du Sénat sont informés de la composition des comités d'embauche. Ces comités seront chargés d'embaucher des postes de chargé d'enseignement et de professeur en 2024-2025. Les contrats seront de type 1 et auront une durée normalement fixée à 23 mois.

Une question a été soulevée concernant la composition du comité d'embauche de l'unité ÉEHS. Une sénatrice s'interroge sur les procédures, notamment en ce qui concerne la possibilité pour le membre substitut d'être issu d'une autre unité d'enseignement, comme c'est le cas dans la composition actuelle du comité d'embauche de l'unité ÉEHS. Le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche précise que, conformément à la convention collective et à la politique d'embauche en vigueur, le comité doit être composé, entre autres, de deux professeures ou professeurs normalement associés au domaine d'expertise recherché. De plus, il souligne que seulement deux personnes de l'unité ÉEHS avaient manifesté leur intérêt à siéger au comité.

Il est proposé par Pierre Bouchard  
Appuyé par Alexandre Bekhradi

S-04-24 Que le Sénat approuve la composition du comité d'embauche ADMN et du comité d'embauche ÉEHS.

## PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 9. Affaires en cours

#### 9.1. Entente-cadre de partenariat entre l'ICEA et l'UdeH

L'entente-cadre de partenariat de nature pédagogique a été officiellement signée entre l'Institut catholique européen des Amériques (ICEA) et l'Université de Hearst. Cette entente ouvre la voie à une variété de projets de collaboration, notamment en ce qui concerne l'offre de cours, des opportunités de stages internationaux et la mobilité étudiante et professorale.

Dans le cadre des collaborations actuelles, l'un de leurs professeurs, qui est également directeur académique de l'ICEA, enseigne un cours en tant que chargé de cours au bloc 6 à l'Université de Hearst.

Suite à la demande de la représentante de l'APUH, un résumé de l'entente lui sera envoyé.

## **10. Affaires nouvelles**

### **10.1. Calendrier des examens cycliques des programmes de l'Université**

Le calendrier des examens cycliques des programmes relève de la responsabilité du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. Il concerne la planification des examens cycliques des programmes existants de l'Université, conformément au processus institutionnel d'assurance de la qualité de l'Université de Hearst (PIAQUH). En général, les programmes offerts conjointement avec d'autres établissements sont également visés par ce processus.

Il est essentiel de noter que l'examen cyclique pour l'ensemble des programmes doit être réalisé au plus tard huit (8) ans après le début du dernier examen ou depuis les premières inscriptions au nouveau programme. De plus, cet examen doit être mené simultanément pour tous les campus de l'Université et doit tenir compte de tous les programmes offerts, y compris ceux qui sont conjoints, multidisciplinaires, interdisciplinaires ainsi que ceux dont l'offre varie d'un campus à l'autre ou qui sont offerts selon divers modes de livraison.

Le programme d'ÉEHS a, depuis quelque temps, entamé son examen cyclique. Il s'agit d'une évaluation de programme axée sur les aspects pédagogiques. Ce processus vise à garantir que l'expérience éducative proposée aux étudiantes et aux étudiants soit à la fois engageante et rigoureuse.

Le prochain programme qui entamera le processus d'examen est celui en administration des affaires et de gestion, incluant à la fois le baccalauréat de trois ans et le baccalauréat de quatre ans, simultanément.

Il est proposé par Michel Fortin  
Appuyé par Luc Bussières

**1 abstention**

S-05-24 Que le calendrier des examens cycliques des programmes de l'Université soit adopté tel que présenté.

**PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **11. Huis clos**

**12. Clôture de la réunion**

La présidence du Sénat déclare la réunion ordinaire du 12 janvier 2024 close à 10 h 12.

**13. Questions laissées en suspens**

Aucune.



---

*Stéphane Girard, président*



---

*Daniel Fauchon, secrétaire général*

*Pour toute demande d'accès à la documentation relative à cette rencontre, veuillez envoyer un message à l'adresse électronique suivante : [secretariat\\_general@uhearst.ca](mailto:secretariat_general@uhearst.ca).*